



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### aménagement foncier

Question écrite n° 27082

#### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème des aménagements fonciers et hydrauliques. Dans un département agricole comme la Haute-Vienne, ce type d'aménagements a une influence certaine sur le revenu des exploitants par l'amélioration des produits et le respect de l'environnement. En effet, ils aident à la diversification des productions, à la répartition des effluents d'élevage, à l'amélioration de la qualité des prairies et des rendements. Un aménagement de qualité permet donc de mieux gérer l'eau. Il lui demande donc si, dans le cadre des futures programmations Etat-région-Europe, pourrait être prévu le financement annuel de 800 hectares d'aménagements de ce type en Haute-Vienne.

#### Texte de la réponse

Au cours des cinq dernières années, la mise en oeuvre des contrats de plan Etat/région s'est élaborée dans un contexte de diminution importante des crédits destinés au financement de l'hydraulique agricole, contexte qui ne doit pas notablement changer au cours des prochaines années. C'est pourquoi les priorités en matière d'hydraulique agricole ont été précisément définies dans le cadre de la préparation des contrats de plan 2000-2006. D'une part, les crédits seront réservés à l'irrigation, d'autre part, ils seront mis en oeuvre dans les régions où l'irrigation est indispensable à la production agricole ou nécessaire à une bonne conduite de l'agriculture. Cette orientation a conduit à cibler les crédits sur les régions au sud de la Loire. S'agissant de l'aménagement foncier rural, notamment le remembrement, ce sont les départements qui en assurent le financement. Cependant, dans le cadre du règlement CE 1257/99 concernant le soutien au développement rural par le FEOGA, ce type d'aménagement pourra faire l'objet de financement au niveau régional, et de cofinancement communautaire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27082

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 1999, page 1638

**Réponse publiée le :** 28 février 2000, page 1277